

## Communiqué de presse

### **GENERALISATION DU 44 TONNES ...**

### **... Le gouvernement cède aux lobbies routiers !!**

- ➡ Depuis plusieurs années, la CGT s'oppose à l'augmentation du poids total roulant autorisé pour la circulation des camions.

Le Ministre de Transports, Monsieur Cuvillier, a décidé, par arrêté du 4 décembre 2012 d'autoriser la généralisation de la circulation de 44 tonnes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette généralisation avait été lancée par le précédent gouvernement et son ministre des transports, Monsieur Mariani, pour satisfaire les exigences de la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR).

On pouvait espérer qu'avec l'arrivée d'une nouvelle majorité, le changement allait être pour maintenant ... eh bien non !!

Quelques semaines après la tenue d'une conférence environnementale, le ministre met en application une orientation du précédent gouvernement, pourtant fortement contestée.

### **CETTE MESURE EST UN CONTRE SENS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL !**

- ➡ Le seul objectif visé est d'améliorer les gains de productivité du transport routier, sous le seul angle économique.

Il s'agit d'accentuer la rentabilité financière d'un mode qui orchestre le dumping sur le dos de la collectivité et de tous les salariés du secteur des transports.

Cette mesure va, complètement, à l'encontre d'un rééquilibrage entre les modes alternatifs (rail-fluvial) ; dans une période où l'avenir du «fret ferroviaire» se pose et où le transport fluvial subit une baisse en 2011. Non seulement, elle renforce l'avantage économique concurrentiel du transport routier de marchandises, mais comble de tout, elle aura pour impact de prendre aux trains de fret et aux péniches une part de 4 à 5% de leurs trafics selon les expertises que le ministre ne peut ignorer.

- ➡ A l'exception du transport combiné rail/route de conteneurs et de caisses mobiles, la CGT est opposée à l'augmentation du PTRAC<sup>(1)</sup> qui doit rester à 40 tonnes.

Rappelons que le transport routier de marchandises est le plus subventionné de tous les modes ! Les coûts externes n'étant pas comptabilisés dans les coûts de transport. Selon un rapport du CGEDD, l'autorisation des 44 tonnes à 5 essieux devrait coûter, à la collectivité, 500 millions d'euros - par an- d'entretien.

# Arrêtons ce dumping social ! Arrêtons cette politique de bas coûts !

- **Stoppons cette concurrence** déloyale qui ne sert que le capital !
- **Stoppons ce processus dévastateur** et remettons la complémentarité, la multimodalité au cœur des enjeux de transport et cela dans un esprit de maîtrise et de contrôle publics –posant la question d'un véritable service public du transport de marchandises par le rail et les voies fluviales.

Rappelons aussi, l'entrée en vigueur de la taxe poids lourds « *écotaxe* » dès juillet 2013, que le Gouvernement prévoit pour une recette de 400 millions € dans le projet de loi de finances. Y aurait-il un inavouable choix du « donnant-donnant » lourd de conséquences ?

➔ ***Pour la CGT, il est inacceptable de laisser les lobbies routiers reprendre d'une main ce que la Loi Grenelle de l'environnement impose comme contribution du transport routier de marchandises pour assurer un transport socialement, écologiquement et économiquement durable et responsable.***

**C'est pourquoi, la *légalisation récente*  
de la *circulation des 44 tonnes*  
doit être *abrogée* !**

Montreuil, le 17 décembre 2012

Contact Presse :

**Dominique LAUNAY**  
Secrétaire Général UIT CGT  
01 48 18 87 07